

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2023-54	12/12/2023	Equipped de la salle des fêtes : achat tables, chariots et pose porte à la cuisine	1071
2023-55	12/12/2023	Matériel services techniques	1072
2023-56	12/12/2023	Virement de crédits	1073
2023-57	12/12/2023	Pose climatiseurs réversibles école et cantine scolaire et vidéoprojecteur avec écran au CLAE	1073-1075
2023-58	12/12/2023	Aire de jeux parc mairie	1074

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Séance du 12 décembre 2023
L'an deux mille vingt trois
et le douze décembre
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. GAY G.
LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Date convocation
07 décembre 2023

Date affichage
07 décembre 2023

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. BACQUE G. HILLAIRE N.

Objet délibération :

Equipements de la salle des fêtes : achat tables, chariots et pose porte à la cuisine
N° 2023-54

Monsieur Georges Maury a été nommé secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'équiper la salle des fêtes de tables rondes avec chariots et de mettre au norme sécurité la porte arrière de la cuisine de la salle des fêtes

Elle présente les devis des sociétés :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - Tables et chariots : | 3 300,00 € HT |
| - Pose porte : | 3 246,04 € HT |
| - Total : | 6 546,04 € HT |

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de 6 546,04 € HT soit 7 855,25 € TTC
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2188 et 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : **6 546,04 €**

Recettes :

Aide du Département (40%) : 2 618,42 €

Fonds propres : 3 927,62 €

Total : **6 546,04 €**

Dit que la commune financera la TVA, 1 309,21 € sur ses fonds propres

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 031-213105653-20231212-202354-DE

Marie NADALET
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Date convocation
07 décembre 2023

Date affichage
07 décembre 2023

Objet délibération :
Matériel services techniques
N° 2023-55

Séance du 12 décembre 2023
L'an deux mille vingt trois
et le douze décembre
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G.
DULAC F. LABROQUERE M. FOURMENT P.
ARAUJO DA SILVA M. GAY G. CAPERAN R.
Excusés : DULAC F. BAUWEN C. BACQUE G. HILLAIRE N.

Monsieur Georges MAURY a été nommé secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acheter du matériel pour les services techniques de la commune.

Elle présente les devis des sociétés :

- Débroussailleuse : 782,50 € HT
- Boulonneuse : 571,25 € HT
- **Total : 1 353,75 € HT**

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de 1 353,75 € HT soit 1 624,50 € TTC
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2188 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 1 353,75 € HT

Recettes : 1 353,75 €

Aide du Département (35%) : 473,81 €

Fonds propres : 879,94 €

Total : 1 353,75 €

Dit que la commune financera la TVA 270,75 € sur ses fonds propres

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 031-213105653-20231212-202355-DE

Marie NADALET
Maire



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : VALENTINE COMMUNE

Date de Convocation : 07/12/2023	Décisions N° : 2023-56	Membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10
-------------------------------------	---------------------------	--

Le 15/12/2023
Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de madame Marie NADALET, maire.

Etaient présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. GAY G.
FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. LABROQUERE M.

Etaient Absents ou excusés : DULAC F. BACQUE G. BAUWEN C. HILLAIRE N.

Objet : Virement de crédits

Monsieur Georges Maury a été nommé secrétaire de séance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615228				Autres bâtiments	- 1 300,00
					Total	- 1 300,00

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
66	66111				Intérêts de la dette	+ 1 300,00
					Total	+ 1 300,00

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023 Publié le ID : 031-213105653-20231212-202356-DE
--

Marie NADALET, maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille dix vingt trois

et le douze décembre

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G.

LABROQUERE M. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

FOURMENT P.

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. BACQUE G. HILLAIRE N.

Monsieur Georges Maury a été nommé secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'équiper l'école et la cantine scolaire de climatiseurs réversibles. Ces locaux sont utilisés pendant le temps scolaire et le temps périscolaire (matin avant les cours pour le CLAE, le midi durant la pause repas et détente pour le CLAE, et le soir après les cours pour le CLAE)

La période chaude pendant le temps scolaire et périscolaire est de plus en plus longue. Les enfants, le personnel encadrant, d'animation et d'entretien sont confrontés à des périodes de fortes chaleurs et les conditions d'apprentissage, de travail, d'animation, de repas, de détente et de repos durant ces mois sont de plus en plus difficiles.

Le vidéoprojecteur et l'écran serviront pour l'animation du CLAE (projet cinéma et projection de courts métrages).

Elle présente les devis suivants :

- Pose de climatiseurs réversibles (Alibert) :	25 473,47 €
- Vidéoprojecteur et écran blanc (MANUTAN) :	1 261,00 €
Total :	26 734,47 €

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de 26 734,47 € HT
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2188 et 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide à la CAF et au Département.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 031-213105653-20231212-202357-DE

- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses :	26 734,47 €
Recettes :	
Aide de la CAF (85% de 70% du montant) :	15 907,15 €
Aide du Département (20%)	5 346,89 €
Total aides :	21 254,04 €
Fonds propres :	5 480,43 €
Total :	26 734,47 €

- Dit que la commune financera la TVA (20%) 5 346,89 € sur ses fonds propres
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Maire



Envoyé en préfecture le 20/12/2023 Reçu en préfecture le 20/12/2023 Publié le ID : 031-213105653-20231212-202357-DE
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois

et le douze décembre

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G.

LABROQUERE M. FOURMENT P. GAY G. CAPERAN R.

ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. BACQUE G. HILLAIRE N.

Date convocation

07 décembre 2023

Date affichage

07 décembre 2023

Objet délibération :

Aire de jeux parc mairie

N° 2023-58

Monsieur Georges Maury a été nommé secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'aménager le parc de la mairie avec de nouveaux jeux, de tables avec jeux de société intégrés et de bancs. Cet aménagement extérieur permettra l'accueil des enfants des CLAE des différentes écoles.

Cet espace deviendra un espace partagé, participatif, de rencontre des différentes générations (enfants, adultes, personnes plus âgées).

Des familles du village se retrouvent sans véhicules, loin de la ville, loin des activités.

Avec cette aire de jeux, elles pourront bénéficier d'un espace pique-nique, d'activités ludiques dans un jardin ouvert et accessible (lieu de réunions des familles (anniversaires, fêtes diverses), d'activités des associations, des CLAE, des crèches, des haltes-garderies voisines, des assistantes maternelles implantées dans le village).

Elle présente les devis des sociétés :

- Jeux (Proludic) :	22 512,16 €
- Sols jeux (A2J SO) :	23 827,00 €
- Table et bancs (Heblad) :	8 000,00 €
- Total :	54 339,16 €

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de 54 339,16 € HT
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2188 et 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide à l'Etat au titre de la DETR, à la Caisse des Allocations Familiales.

- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 54 339,16 €

Recettes :

Aide de l'Etat (35%) 19 018,06 €

Aide de la CAF (85% de 50% du montant) : 23 094,14 €

Total des aides : 42 112,20 €

Fonds propres : 12 226,96 €

Total : 54 339,16 €

- Dit que la commune financera la TVA 10 867,83 € sur ses fonds propres
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux

Marie NADALET
Maire



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 031-213105653-20231212-202358-DE